

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA MADELEINE

Nombre de conseillers :

en exercice :	35
présents :	30
absent :	1
excusés- représentés :	4
votants :	34

Le jeudi 30 juin 2022 à 18 h 15, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis, sous la présidence de M. Sébastien LEPRETRE, Maire, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le vendredi 24 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : DZIALAK Remi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET-ZIELINSKI Violette, M. FLAJOLET Bruno, Mme LE ROY Céline, M. ZIZA Eryck, Mme POUILLIE Stéphanie, M. ROBIN Olivier, Mme BRICHET Céline, M. POUTRAIN Arnaud, M. AGRAPART Sérénus, Mme BOUX Doriane, M. BRONSART François, Mme COLIN Virginie, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme DELANNOY Michèle, Mme DUPEND Cécile, M. DZIALAK Rémi, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. LECLERCQ Michel, Mme MASQUELIN Marie, M. PIETRINI Bruno, Mme ROGE Florence, Mme SENSE Isabelle, M. SINGER Martial, Mme TASSIS Heidi, Mme FEROLDI Julie, Mme LIEVIN Mathilde, M. MOSBAH Pascal, M. RINALDI Roberto, Mme ROUSSEL Hélène conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés-représentés : Mme BIZOT Evelyne, pouvoir à M. POUTRAIN Arnaud, M. LAURENT Quentin, pouvoir à M. LEPRETRE Sébastien, Mme TAILLIEZ Belinda, pouvoir à Mme FEROLDI Julie, Madame LIEVIN Mathilde, pouvoir à M. MOSBAH Pascal

Rapporteur : Monsieur LEPRETRE Sébastien

01/05 AVENANT N°3 POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL D'ENFANTS

Vu les articles L.1410-1, L.1411-1 et suivants, L.1413-1 et l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°01/04 du Conseil Municipal du 30 juin 2017 autorisant la signature de la convention de concession de service public relative à la gestion d'un établissement multi accueil d'enfants,

Vu la délibération n°01/07 du Conseil Municipal du 4 octobre 2017 autorisant la signature de l'avenant de transfert pour la concession de service public relative à la gestion d'un établissement multi accueil d'enfants,

Vu la délibération n°01/05 du Conseil Municipal du 15 février 2018 autorisant la signature de l'avenant 2 pour la concession de service public relative à la gestion d'un établissement multi accueil d'enfants,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales et intercommunales réunie le 10 juin 2022,

Considérant que la Ville assure dans le cadre de ses compétences la gestion d'une crèche située 35 rue Gambetta, d'une capacité de 60 places destinée à l'accueil d'enfants âgés de 8 semaines à 4 ans, dénommée « Alain Le Marc'Hadour »,

Considérant qu'en vue de simplifier, en fin de contrat, le sort des biens financés par le concessionnaire sortant qui n'auraient pu faire l'objet d'un amortissement total, il convient de modifier l'article 11.3 de la convention de service public en cours entre la Ville de La Madeleine et la société PEOPLE AND BABY La Madeleine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de concession de service public relative à la gestion d'un établissement multi accueil d'enfants, joint en annexe.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 28 VOIX POUR
6 VOIX CONTRE**

Pour extrait conforme
transmis en Préfecture le :



Le Maire
SÉBASTIEN LEPRÊTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.